



Données techniques


- Critères d'implantation
 - Milieu rural, urbain, bourg, périphérie de bourg, zone naturelle
 - Terrain plat, peu accidenté, clôturé, Absence d'ombrage
 - Superficie minimale : liée à la distance de raccordement
 - Proximité du raccordement électrique : 1 km de distance maxi pour une installation de 1 MWc (5 MWc -> 5 km). Voir carte des saturations de poste source ENEDIS. Coût du raccordement
 - Intégration paysagère : implantation de haies brise-vue pour atténuer l'impact visuel vis-à-vis des lieux de vie (recommandation du Service départemental d'Architecture et du Patrimoine SDAP)
- Entretien du terrain : pâturage ovin possible
- Puissance installable : 0.7 à 1 MWc/hectare
- Pose des panneaux au sol : sur pieux ou socles béton. Solutions complètement réversibles.
- Orientation : Sud (stratégie lauréat appel d'offre CRE), Est/Ouest envisageable hors appel d'offre.
- Production des panneaux : 1.1 à 1.2 MWh/kWc installé soit environ 700 à 1200 MWh/ha.
- Hauteur panneaux : 80 cm (partie basse), 2.20 m (partie haute)
- Durée de vie installation : environ 30 ans.
- Emprise au sol (panneaux, chemins d'accès, poste de livraison et transformation, cloture) : 50%
- A l'issu : démantèlement, suite de l'exploitation ou renouvellement de l'installation (repowering)

Données économiques

- Investissement : 700 k€ à 1.2 M€/MWc (référence 2018)
- Raccordement : 1 km de câble enfoui = 80 à 100 000 €
- Loyer proposé au propriétaire foncier :
 - de 0 €/ha/an (exemple terrains communaux Nord France compensé par retombées fiscales) à 4500 €/ha/an (exemple terrain Sud France à proximité du raccordement)
- Tarif vente d'électricité dans le cadre de l'appel d'offre de la CRE (réf 12/2017) :
 - 5 MWc à 30 MWc : 55.3 €/MWh
 - 500kWc à 4.99 MWc : 63.1 €/MWh
 - Tendence baissière
- Prix de revient du MWh PV au sol : 40 €/MWh à horizon 2028 (conte 60 pour le PV sur toiture)
- Durée du contrat d'achat : 20 ans
- Retombées fiscales collectivités (Agglo, commune, département) : 5 000 €/ha/an (exemple type)
- Exploitation/entretien/Suivi/surveillance/maintenance + provision onduleurs : 7 500 à 8 500 €/MW/an

ADMINISTRATIF

- Projet > 250 kWc : procédures étude d'impacts + enquête publique + procédure d'appel d'offres CRE
- Quel classement de terre pour implanter une centrale au sol : voir note jointe.

Identification du projet : Parcelles, propriétaire	
Signature promesse de bail avec les propriétaires	 3 ans
Développement du projet : Etude environnementale : Démarrage au printemps (6 mois) Dimensionnement du projet (1 mois) Démarche dépôt de permis	
Fin obtention des autorisations administratives	
Démarches liées à l'appel d'offre Financement du projet	
Signature du bail avec le propriétaire	
Construction de la centrale	
Mise en route de la centrale	

NB : Wc : Watt crête = unité de puissance utilisée en solaire photovoltaïque utilisée pour mesurer la puissance maximale délivrée par l'installation (1 MWc 1000 kWc)